

1. Proposer des actions d'alphabétisation

1. Contexte et description

L'alphabétisation constitue l'une des dimensions incontournables du Plan de cohésion sociale. Elle s'inscrit notamment dans l'application du droit à la formation et du droit à l'épanouissement culturel et social.

L'alphabétisation traverse l'ensemble des domaines de la vie sociale ; elle a en effet des impacts sur le développement des liens sociaux, l'accès à la culture, à l'information, aux services publics, l'épanouissement personnel, l'engagement citoyen, etc. Dans le cadre du PCS, les actions d'alphabétisation sont reconnues dans l'axe 1 - insertion socioprofessionnelle (plus de 10 % des actions menées dans l'axe 1 ont trait à l'alpha) et dans l'axe 4 - retissage des liens sociaux, intergénérationnels et culturels.

Parmi les différents types d'actions initiées, on retrouve dans les PCS les pratiques suivantes :

- actions de sensibilisation auprès du grand public et des acteurs des différents secteurs concernés par les problématiques liées à l'illettrisme ;
- actions de sensibilisation auprès des personnes en situation d'illettrisme, visant l'émergence de la demande ;
- actions de développement partenarial, visant à impulser une dynamique locale de collaboration pour renforcer la prise en compte des personnes en situation d'illettrisme, favoriser l'émergence de la demande et améliorer l'orientation des personnes en demande de formation ;
- actions de formation (alpha orale et écrite) ;
- actions d'accompagnement méthodologique (formation des formateurs) ;
- actions d'alphabétisation intégrée : il s'agit d'aller à la rencontre des personnes en difficulté de lecture et d'écriture par l'intermédiaire des organismes et relais associatifs avec lesquels elles sont en contact dans leur quotidien, et d'intégrer l'utilisation de la langue écrite dans les projets de ces organismes. L'écrit y est ainsi mis au service de la décision, de la réflexion, de l'évaluation et de la participation au projet.

L'alphabétisation se différencie des pratiques de français langue étrangère et remise à niveau tant au niveau de ses finalités que des options pédagogiques (notamment parce que le public visé n'est pas le même).



Inscription de l'alpha dans les PCS – atouts

Le fait d'inscrire formellement la problématique de l'illettrisme dans le PCS confère une légitimité supplémentaire à l'importance de traiter celle-ci au niveau local en suscitant l'intérêt de nouveaux acteurs, des secteurs traversés par cette question (santé, emploi, culture, logement, services publics...). Ceux-ci sont alors encouragés à intégrer cette dimension dans leurs activités, et une approche globale des difficultés vécues par les personnes en situation d'illettrisme est ainsi favorisée.

L'inscription de l'alpha dans le PCS permet aussi de proposer une offre complémentaire à celle existant (qui est globalement insuffisante par rapport à la demande) et en particulier une offre décentralisée permettant d'aller à la rencontre des personnes qui sont isolées.

Enfin, n'étant pas basé sur des critères d'éligibilité liés au statut socioprofessionnel, le PCS permet de toucher tous les publics sans discrimination, et en particulier les personnes belges spécialement éloignées de l'emploi et de la formation, tandis que la majorité des autres financements de l'action d'alpha en Région wallonne visent principalement les personnes formellement reconnues comme en démarche d'insertion socioprofessionnelle de par leur statut de demandeur d'emploi.

2. Publics cibles

Les actions d'alphabétisation s'adressent à toute personne adulte, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de culture et d'origine sociale, ne sachant pas ou peu lire et écrire, ou ne maîtrisant pas, et ce dans aucune langue, les compétences et savoirs de base correspondant au niveau de fin d'études primaires.

En particulier, selon les objectifs poursuivis par les personnes, elles peuvent cibler un public très éloigné de l'emploi, en démarche d'insertion socioprofessionnelle, mais aussi un public prioritairement en processus de réaffiliation sociale. L'alphabétisation concerne aussi le monde de l'entreprise. En effet, de nombreuses personnes en situation d'illettrisme ont un emploi.





3. Parties prenantes

L'illettrisme est l'affaire de tous et il est crucial qu'une grande diversité d'acteurs soit conscientisée et engagée dans la prise en compte des personnes illettrées et la promotion de l'accès à l'alphabétisation : services publics, acteurs sociaux et culturels, entreprises, organisations syndicales...

Dans le cadre des PCS, les actions d'alphabétisation sont développées majoritairement en collaboration avec l'asbl Lire et Ecrire.

D'autres opérateurs locaux, publics et/ou associatifs sont également actifs dans le Plan comme : les administrations communales, les CPAS, les bibliothèques, la Croix-Rouge, les régies des quartiers, les centres régionaux d'intégration, les centres culturels, des associations (par ex. : Alpha 5000, Vie féminine, La Farandole, Groupe alpha Gembloux...) ou encore les maisons de l'emploi.

4. Mise en œuvre

Les 8 régionales de l'asbl « Lire et écrire », ainsi que d'autres opérateurs d'alphabétisation, œuvrent depuis plusieurs années à établir des partenariats avec les communes dans le cadre du PCS, afin de mettre en place diverses actions, ainsi que développé dans le point 1 : actions de sensibilisation de secteurs spécifiques ou du grand public et actions de développement partenarial ; actions de formation en alphabétisation et d'accompagnement méthodologique d'opérateurs à la formation ; actions d'alphabétisation intégrée – consistant à aller à la rencontre des personnes en difficultés de lecture et d'écriture par l'intermédiaire des organismes et relais associatifs avec lesquels elles sont en contact au quotidien

et à intégrer l'utilisation de la langue écrite dans les projets de ces organismes.

5. Conditions de réussite

Le caractère transversal et multidimensionnel de l'alphabétisation implique des objectifs multiples. Dans le champ de la formation, ceux-ci sont par ailleurs prioritairement basés sur les projets spécifiques des apprenants. Des conditions de réussite « standard » peuvent donc difficilement être recensées. On identifie cependant une série de facilitateurs, qui soutiennent la bonne mise en œuvre des actions :

- mise en réseau des acteurs concernés par la question de l'illettrisme et mise en place d'une dynamique de collaboration entre ces acteurs pour une prise en compte globale de la problématique et des réponses concertées, coordonnées et cohérentes ;
- échanges de bonnes pratiques ;
- émergence d'une responsabilité collective face à la problématique de l'illettrisme ;
- moyens complémentaires alloués au-delà des financements structurels aux acteurs ;
- meilleure approche du public en situation d'illettrisme, souvent isolé : le PCS, de par ses missions mais aussi grâce aux partenariats qu'il favorise, permet notamment d'aller à la rencontre d'un public précarisé et parfois très isolé voire marginalisé ;
- atouts spécifiques des actions d'alphabétisation intégrée : le fait d'approcher l'écrit et l'alphabétisation par d'autres moyens que la formation classique permet notamment de toucher un public plus large et de proposer une pédagogie différente de celle rencontrée dans une salle de cours.





6. Pratiques exemplatives

Plateforme « Partenaires pour l'alpha et le FLE » (PCS de Frameries ; Mons ; Quiévrain ; Colfontaine ; Dour ; Boussu ; Saint-Ghislain). Il s'agit d'une plateforme inter-PCS qui associe et rassemble, autour des questions liées aux formations alpha et FLE, les partenaires des PCS mentionnés, (en ce compris certains acteurs de l'insertion socio-professionnelle). Les actions se développent selon 4 axes : la sensibilisation des acteurs de 1^{ère} ligne ; la formation « continuée » des formateurs ; la mise à jour de l'état des lieux de l'offre et de la demande sur le territoire de la zone ; l'articulation entre les institutions locales et les publics, selon les priorités de chaque commune et les initiatives déjà existantes.

Alphabétisation transversale (PCS de Herstal ; Saint-Nicolas ; Seraing). Lors de l'évaluation de l'impact des actions d'alphabétisation (2012) dans le cadre des PCS, une grande majorité d'apprenants ont évoqué des dimensions autres que les compétences et savoirs de base, ce qui renvoie à une conception de l'alphabétisation plus large que l'apprentissage de la langue orale et écrite au sens strict. L'alphabétisation revêt un caractère transversal incluant la santé, le logement, l'insertion socio-professionnelle et le retissage des liens sociaux inter-

générationnels et interculturels. L'enjeu principal est de prendre en compte les personnes qui vivent l'illettrisme où qu'elles soient et dans tous les aspects de leur vie, et de modifier leur rapport à l'écrit de telle sorte qu'elles prennent conscience qu'il n'est pas seulement un outil de contrainte administrative, mais qu'il peut être un outil au service d'un projet individuel ou collectif.

« Alphabétisation, outil d'intégration » (PCS Les Bons Villers). Les ateliers d'alphabétisation dans cette commune visent depuis 2012 l'épanouissement ainsi que l'intégration professionnelle et sociale des agents de la cellule propreté de l'Administration communale en contrat d'apprentissage (émanant de l'AWIPH). Cette expérience montre à quel point l'illettrisme reste un sujet tabou et les efforts que font de nombreuses personnes pour le dissimuler (par peur du regard des autres, faible estime de soi, manque de confiance). La faculté à s'intégrer aux autres et avoir une vie socioprofessionnelle épanouie en est alors affectée. L'action est pilotée par le service de la cohésion sociale de la commune. Un animateur du service est chargé des cours et assisté par une bénévole ayant également reçu la formation adéquate via l'**ASBL Lire et Ecrire de Charleroi**.

